

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DPE 71 Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'exercice 2014.

M. Mao PENINOU et **Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 ;

Vu l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris en 2014 et de prendre acte de la délibération (délibération n° C 2887-06^e), du Sycotom du 19 juin 2015, émettant un avis favorable sur le rapport d'activité 2014 du Sycotom ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINOU au nom de la 3^{ème} Commission et Madame Antoinette GUHL au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris en 2014 est approuvé.

Article 2 : Il est pris acte de la délibération n° C 2887-06^e du Sycotom du 19 juin 2015, émettant un avis favorable sur le rapport d'activité 2014 du Sycotom.

Article 3 : Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris en 2014 est mis à la disposition du public dans les mairies d'arrondissement et sur le site internet de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO